

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 août 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 07 août à vingt heures, le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire.

Membres élus : 15 Membres en exercice :15 Membres présents : 9

**M.BACH, Mme BASSAN, M.DEWILDE, M.DROUARD, M.FRANIATTE,
Mme GOMES-PICART, Mme HAZOTTE, M.HERGAT, Mme WOLTER**

Absents excusés :

Mme BERTOLOTTI donne procuration à Mme WOLTER

Mme FEUVRIER donne procuration à M.DEWILDE

Mme HAGEN donne procuration à M. HERGAT

Absents : M.BARBE, M.CORNIQUET, M.TONNELIER

Le Conseil municipal a élu pour secrétaire Carole Wolter.

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

Le Conseil municipal a débattu des points suivants :

46-2019 : Subvention aux associations communales.

Le Conseil municipal décide d'attribuer les sommes suivantes à l'unanimité des votes :

-AS Entrange : 3500€

-TC entrange : 700€

47-2019 : Remboursement pose antenne hertzienne, modification du montant.

Le Conseil municipal avait délibéré lors d'une séance antérieure de rembourser la somme de 150€ aux administrés pour la pose d'une antenne TV.

Toutefois sur présentation d'une facture le montant des travaux s'élève à 315€.

Monsieur le Maire propose d'augmenter la participation de la commune jusqu'à 400€.

Décision prise à l'unanimité des votes.

DIVERS